

Règlement intérieur Salle Vitality

Tout abonné à la salle Vitality s'engage à prendre connaissance et à respecter les conditions suivantes dans le cadre de la mise en place de cours de sport encadrés par le prestataire TCG&W.

1. MON INSCRIPTION AUX COURS COLLECTIFS

1.1. *Pour participer aux cours de sport, je dois être :*

- ✓ Salarié Unibail Management ou Espace Expansion et être en CDI, CDD, apprenti ou stagiaire
- ✓ Les personnes extérieures ne sont pas éligibles à la salle Vitality

1.2. *Pour m'inscrire, je dois compléter ou fournir les documents suivants au coach sportif de The Corporate Gym et remplir les conditions ci-dessous :*

- ✓ Bulletin d'adhésion
- ✓ Certificat médical de moins de 3 mois pour la pratique des cours collectifs – pour ma 1^{ère} adhésion – indiquant mon aptitude à la pratique du fitness ou de la course à pied en compétition
- ✓ RIB accompagné d'une autorisation de prélèvement pour l'abonnement annuel par prélèvement
- ✓ Règlement intérieur signé
- ✓ Etre éligible en fonction de mon statut (voir ci-dessus)
- ✓ Etre couvert par mon assurance responsabilité civile

1.3. *Pour m'inscrire, je dois me rendre à la salle Vitality pendant les plages horaires dédiées à la rencontre du coach sportif de The Corporate Gym à compter du démarrage du 5 septembre 2022 :*

- ✓ Du lundi au vendredi : de 11h45 à 14h

2. MON ABONNEMENT AUX COURS COLLECTIFS

2.1. *Différentes formules d'abonnement sont proposées pour les cours collectifs :*

- ✓ Abonnement 1 an : 90€
- ✓ Abonnement 6 mois : 50€
- ✓ Abonnement 3 mois : 30€

2.2. *Mon abonnement est :*

- ✓ Payé par carte bancaire à la salle Vitality ou via l'App (prélèvement possible pour l'annuel)
- ✓ Valable de date à date pour une période d'1 an, de 6 mois ou de 3 mois
- ✓ Renouvelable à chaque échéance avec obligation de présenter un nouveau bulletin d'adhésion, un certificat médical si le dernier n'est plus valable ou ses informations bancaires si changement
- ✓ Non remboursable
- ✓ Non reportable sauf dans le cas d'un abonné à l'année devant s'absenter plus de 6 mois (grossesse, maladie longue...) sous condition de présentation d'un justificatif à son départ et à son retour
- ✓ Strictement nominatif et incessible
- ✓ Caduc à partir du moment où je pars de la société

- ✓ La subvention CE « Loisirs » ne pourra être utilisée comme règlement, le CE et le Groupe Unibail-Rodamco étant partenaires sur cette prestation de cours collectifs proposée aux collaborateurs.

3. FONCTIONNEMENT DE LA SALLE & DES COURS COLLECTIFS :

3.1. Avant les cours :

- ✓ Je dois m'assurer que mon inscription ait bien été validée par la réception d'un email de confirmation de la part de cet émetteur : urwvitality@thecorporategym.com
- ✓ Je peux m'inscrire aux cours auxquels je souhaite participer **7 jours avant**, dans la limite de **3 cours par semaine et par personne**, via la plate-forme en ligne
- ✓ Je peux annuler mon inscription à un cours en cas d'empêchement jusqu'à 1h avant le début du cours → **4 absences répétées** sans annulation entraîneront un blocage temporaire d'accès aux cours pendant **2 semaines**.

3.2. Pendant les cours :

- ✓ Je ne suis pas sous la responsabilité de mon employeur, l'activité se passant en dehors de mon temps de travail. A ce titre, ma responsabilité civile personnelle – fréquemment intégrée à mon contrat d'assurance habitation – peut être engagée en cas d'accident et tout incident ne pourra être considéré comme un accident du travail.
- ✓ Je dois badger pour confirmer ma présence au cours grâce au badge personnel fourni par The Corporate Gym.
- ✓ J'ai une tenue adéquate à la pratique sportive et je peux utiliser les vestiaires pour me changer et les casiers à ma disposition pour déposer mes affaires, ceci uniquement pendant les heures de cours.
- ✓ Je respecte les conditions d'hygiène dont l'utilisation d'une serviette pendant les séances.
- ✓ Je respecte les locaux, le maintien en état du matériel et la propreté de la salle, des vestiaires et des douches.
- ✓ Je fais attention à mes affaires personnelles et évite d'amener des objets de valeur, toute perte étant à ma charge

4. FONCTIONNEMENT DES MACHINES EN LIBRE ACCES DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H A 21h (SAUF JOURS FERIES) :

Je déclare sur l'honneur être dans un état de santé me permettant d'exercer sous mon entière responsabilité la pratique sportive sur les machines de cardio et de musculation proposées au sein de la salle Vitality.

Je dégage ainsi la société The Corporate Gym et Unibail-Rodamco Westfield de toutes responsabilités en cas d'accident intervenant lors de ma pratique en libre accès, lequel ne pourra en aucun cas être considéré comme un accident du travail.

Je déclare par ailleurs être détenteur en mon nom d'une assurance responsabilité civile valide lors de ma séance d'entreprise (fréquemment intégrée à mon contrat d'assurance habitation).

5. MODIFICATION DU PRÉSENT REGLEMENT

Le présent règlement pourra être modifié sans préavis sur simple notification des abonnés.

Je soussigné(e) : _____ certifie avoir pris connaissance du présent règlement et y adhérer.

Fait à _____ Date : _____ Signature :